

NOTICE

PASSEPORT VACCINATIONS DES ÉLÈVES DE L'IFAS 2023

Dès maintenant, prenez rendez-vous avec votre médecin ou adressez-vous à un centre de vaccination, afin de faire inscrire sur votre passeport et mettre à jour, si besoin, vos vaccinations.

Le passeport et le certificat médical devront être fournis pour l'entrée en formation, ils ne sont pas exigés dans le dossier d'inscription.

❖ Les vaccinations obligatoires sont les suivantes :

- **DTP (Diphtérie Tétanos Polio) ou DTCP (Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche) :** dernier rappel effectué entre 11 et 13 ans puis à l'âge de 25 ans et à l'âge de 45 ans ; il est recommandé d'y inclure la coqueluche si pas de notion de vaccination ou rappel remontant à plus de 5 ans avec vaccin adapté à l'adulte dTcP.
- **HÉPATITE B :** Protocole vaccinal complet, contrôle sérologie complète : recherche des Antigènes HBs et recherche d'Anticorps Anti HBs et Anticorps HBc totaux et igM
 - Si le résultat des Anticorps anti HBs est négatif, faire un rappel (dans la limite de 6 injections maximum), puis contrôler à nouveau l'efficacité du vaccin par une sérologie 4 semaines après le rappel.
- **COVID-19 :** Les références sont les suivantes :
 - La loi du 5 août 2021 n°2021-1040 instaure l'obligation vaccinale pour les professionnels de santé, articles 12, 13 et 14 notamment ;
 - Le décret n°2022-51 du 22 janvier 2022 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

❖ Les vaccinations recommandées sont les suivantes :

- **Rougeole-Oreillons-Rubéole :** 2 doses de vaccin trivalent pour les personnes nées après 1980 sans antécédent maladie et 1 vaccin pour les personnes nées avant 1980 sans antécédent.
- **Varicelle :** pour les personnes non vaccinées, sans antécédent de maladie et dont la sérologie est négative, 2 injections recommandées.
- Le vaccin de la **grippe**.
- **Méningocoque :** recommandation de la vaccination jusqu'à l'âge de 24 ans.

➡ Transmettez une photocopie de votre carnet de santé : rubrique vaccinations et maladies infantiles, les résultats de sérologie concernant l'Hépatite B

Cette validation est indispensable pour pouvoir réaliser votre formation.

Références réglementaires :

- Code du Travail L 4621-1 et suivants jusqu'à R 4626-35.
- Code de la Santé Publique (vaccinations) article L 3111-4, R 3112-1 à 5.
- Calendrier vaccinal (Haut conseil de santé publique) publié dans le BEH chaque année.

PASSEPORT VACCINATIONS DES ÉLÈVES
DES INSTITUTS DE FORMATION AIDES-SOIGNANT(E)S DE L'INDRE

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que M _____ Né(e) le _____, a reçu les vaccinations suivantes :
 (noter impérativement la civilité enregistrée sur la pièce d'identité, ex : nom suivi du nom d'usage, prénom)

Date et signature du Médecin :

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

dTP dTPCoq	Date : Date :	
HÉPATITE B	Date 1 ^{ère} injection : Date 2 ^{ème} injection : Date 3 ^{ème} injection :	Dates rappels éventuels :
Sérologie complète : Antigène HBs Anticorps anti HBs Anticorps anti HBc totaux et IgM	Date :	Résultat :
COVID 19	Pass vaccinal valide	

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

Rougeole-Oreillons-Rubéole	Date 1 ^{ère} injection : Date 2 ^{ème} injection :	Date Maladie :
Varicelle	Date : Date sérologie :	Date Maladie :
Méningocoque	Date :	

IDR à la tuberculine	Date	Résultats (en mm)

NOM (nom de naissance) :

NOM D'USAGE :

Prénom :

CERTIFICAT

(à compléter par un médecin agréé)

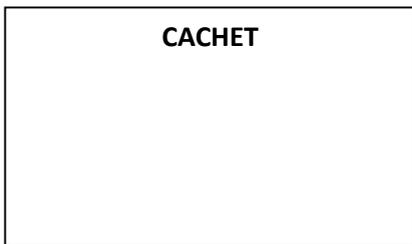
Je soussigné(e),

Docteur.....

Certifie que M.....

Né(e) le.....

Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e).



Fait à Le.....

Signature :